

Naisseurs-engraisseurs de moins de 150 truies en Bretagne

Les conditions de travail et les évolutions réglementaires remettent en cause la stabilité du modèle

Marie-Laurence GRANNEC et Céline CHEVANCE

Chambres d'agriculture de Bretagne, rond point Maurice Le Lannou, CS14226, 35042 Rennes cedex

marie-laurence.grannec@bretagne.chambagri.fr

Naisseurs-engraisseurs de moins de 150 truies en Bretagne. Les conditions de travail et les évolutions réglementaires remettent en cause la stabilité du modèle

Bien que leur nombre diminue, les élevages de moins de 150 truies représentent aujourd'hui plus de la moitié des élevages naisseurs-engraisseurs bretons et un tiers des porcs produits. L'évolution de ces élevages conditionne donc l'avenir de la filière porcine régionale. L'enquête menée par les Chambres d'agriculture de Bretagne auprès de ces éleveurs permet de caractériser leurs exploitations et de mieux cerner leurs attentes. Elle souligne en particulier qu'une grande majorité de ces « petits éleveurs » souhaite conserver ce statut mais traverse aujourd'hui une période de doute. En effet, les évolutions réglementaires les obligeront à court terme à évoluer. Pour pouvoir accompagner ces éleveurs dans la réalisation de leurs choix, il importe de prendre en compte la diversité des situations et des attentes. Il sera essentiel d'aider ceux qui le souhaitent à concrétiser leurs projets d'évolution et notamment d'agrandissement. Mais il sera également fondamental de conseiller ceux qui privilégient une petite taille d'exploitation afin qu'ils puissent eux aussi répondre à ces nouvelles réglementations et ainsi relever les nouveaux défis auxquels doivent faire face l'ensemble des éleveurs. Il en va de l'avenir de la filière porcine bretonne.

150-sow farrow-to-finish pig farms in Brittany: working conditions and regulatory environment could challenge their future

In Brittany, the number of small farrow-to-finish pig farms (i.e. less than 150 sows) is decreasing. However, these farms still represent more than half of the pig breeders in the region and more than one third of the total pig production. In fact, their future is essential to the future of the pig industry in Brittany. A survey, conducted by Les Chambres d'Agriculture de Bretagne, describes these farms and the farmers' expectations. Most farmers surveyed were satisfied with the size of their operation and did not want to increase sow herd size. However, evolving regulatory changes were forcing some to reconsider. Some may choose to expand the size of their operations and could require advice and assistance with that transition. Conversely, others may elect to remain as "small breeders" and could also require advice and assistance to help them comply with the new regulations that all pig breeders must meet. The future of pig industry in Brittany depends on this.

INTRODUCTION

La concentration des exploitations est un phénomène classique lié d'une part, à la non compensation des départs et cessations d'activité par des installations et d'autre part, au souhait d'agrandissement des exploitants en place pour bénéficier d'une meilleure productivité, notamment du travail. Cette évolution se fait surtout au détriment des plus petits élevages et seul le nombre de sites de moins de 150 truies recule (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2009).

Ainsi, en Bretagne, ces élevages ont vu leur nombre diminuer de 35% en 10 ans. Ils restent néanmoins majoritaires et représentent, en 2009, 52 % des élevages (Comité régional porcin, 2010). Leur devenir est donc déterminant pour celui de la filière bretonne. Pourtant, les modèles d'avenir envisagés accordent peu de place aux élevages de cette taille puisqu'un travail récent auprès des acteurs de la filière a fait ressortir que les exploitations d'avenir devraient compter au moins 250 truies (Roguet *et al.*, 2008).

Il convient donc aujourd'hui de vérifier si les évolutions envisagées par ces « petites » exploitations s'inscrivent ou non dans cette évolution.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1. Mode d'enquête

La taille moyenne de l'élevage breton est de 172 truies en 2009 (Comité régional porcin, 2010). Nous avons choisi de considérer comme « petits élevages » ceux dont la taille du troupeau était inférieure à cette moyenne et avons retenu le seuil de 150 truies. L'enquête a été réalisée de mars à juillet 2010. Une enquête postale a été adressée à 900 éleveurs bretons. Ce dispositif postal a été complété par des entretiens auprès de 33 éleveurs faisant partie des groupes suivis par les ingénieurs conseil des Chambres d'agriculture.

1.2. Elaboration du questionnaire et traitement des données

Le questionnaire est conçu pour être complété rapidement et simplement. Les questions fermées sont privilégiées. Il comporte quatre parties : (i) description de l'exploitation dans son ensemble (ii) description de l'atelier porc, (iii) évolution pressentie de l'atelier porc et (iv) sentiment des éleveurs sur leur métier et leur taille d'exploitation. Le questionnaire a été testé auprès de trois éleveurs avant d'être diffusé largement. Les données ont été regroupées au sein d'une base de données constituée sous Access.

L'analyse a été réalisée sous R.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Taux de réponse

Sur 900 questionnaires envoyés, 214 ont été complétés et renvoyés par les éleveurs (24%). Ce taux de réponse apparaît élevé au regard des résultats habituels pour ce mode d'enquête et témoigne de l'intérêt des éleveurs pour cette étude. Au final, compte tenu des 33 enquêtes supplémentaires réalisées en élevage et des questionnaires incomplets, 225 exploitations ont pu être retenues dans la base de données. Cela représente 13,6 % des élevages bretons de moins de 150 truies. Le tableau 1 précise le taux de sondage au sein de chaque département. Le taux supérieur observé dans les Côtes

d'Armor s'explique notamment par le nombre plus élevé d'enquêtes en élevages dans ce département.

Tableau 1 - Taux de réponse par département

département	22	29	35	56	total
Nombre d'élevages bretons de moins de 150 truies*	547	530	314	266	1657
Nombre d'élevages enquêtés	100	51	44	30	225
Taux de sondage(%)	18,3	9,6	14,0	11,3	13,6

* Source comité régional porcin, 2010

2.2. Caractéristiques de l'échantillon

2.2.1. Structures

La dimension moyenne des élevages est de 112 truies avec un écart type de 26 truies. La surface moyenne est de 54 hectares et 55 % des exploitations associent une autre production animale à l'atelier porc. Il s'agit le plus souvent d'un atelier bovin lait (40% des élevages enquêtés).

2.2.2. Exploitants

Les exploitations sont gérées dans 46 % des cas par un exploitant seul et dans 42 % des cas par 2 associés. Le taux d'exploitants individuels est supérieur à la moyenne des exploitations porcines bretonnes : 33 % en 2008 (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2009).

Par ailleurs, le recours à de la main-d'œuvre salariée est moins fréquent au sein des élevages enquêtés que pour la moyenne des éleveurs naisseurs-engraisseurs bretons : 26 % des éleveurs vs 40% (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2009) et correspond davantage à des emplois à temps partiel. Les éleveurs de moins de 150 truies travaillent donc plus souvent seuls que leurs confrères.

L'âge moyen des exploitants est de 48 ans pour le premier installé et 44 ans pour le dernier. Le tableau 2 illustre la démographie des éleveurs enquêtés. Les proportions des éleveurs les plus jeunes et des plus âgés diffèrent des références bretonnes. Cela peut toutefois s'expliquer soit par un taux de réponse supérieur des jeunes éleveurs (et moindre des plus âgés) soit par une proportion plus élevée de jeunes éleveurs au sein de ce groupe de petits élevages.

Tableau 2 - Démographie comparée des éleveurs de moins de 150 truies ayant répondu à l'enquête à celle de l'ensemble des chefs d'exploitation bretons détenteurs d'une activité porcine

Age (ans)	<40	40-49	> 50	Pas de réponse
exploitants bretons*	24 %	42 %	34 %	
enquête	33 %	41 %	22 %	4 %

* source : Observatoire des IAA en Bretagne, 2009. Chambre d'agriculture de Bretagne, d'après MSA

2.2.3. Contraintes environnementales

Les élevages se situent au sein de zones à forte pression environnementale :

- 85 % en ZES (Zone d'Excédent Structurel) et/ou en ZAC (Zone d'Actions Complémentaires),
- 17 % sur des communes ayant une partie de leur territoire en bassin versant contentieux,
- 21 % en « bassins algues vertes ».

Ils disposent néanmoins souvent d'une bonne autonomie environnementale. Un tiers des éleveurs épandent la totalité des déjections produites sur l'exploitation sur leurs propres parcelles. Seules 8 % des exploitations ont un plan d'épandage externe supérieur à 80% du plan d'épandage total.

2.2.4. Une diversité de profils

La réalisation d'une ACM (Analyse des Correspondances Multiples) permet de distinguer 4 groupes d'exploitations et de mettre en évidence la diversité des profils de ces élevages de moins de 150 truies :

- Groupe 1 : élevages spécialisés, incluant la plupart des « grands » élevages de l'échantillon (50 % ont plus de 131 truies), situés dans des zones de forte densité (Côtes d'Armor) et disposant d'une autonomie environnementale faible,
- Groupe 2 : élevages plutôt spécialisés, situés dans des zones de densité porcine moyenne (Ille-et-Vilaine, Morbihan et la moitié des élevages finistériens),
- Groupe 3 : élevages costarmoricens mixtes lait et porc et regroupant notamment 65% des élevages de moins de 100 truies,
- Groupe 4 : structures sociétaires, avec plusieurs ateliers animaux : dans 90 % des cas un atelier bovin lait. Ce sont les exploitations disposant des plus grandes surfaces et, par conséquent, des meilleures autonomies environnementales : 80 % d'entre elles disposent de leur propre plan d'épandage.

2.3. Atouts et contraintes d'un élevage de moins de 150 truies : le ressenti des éleveurs

Lorsqu'on interroge les éleveurs sur les avantages à être à la tête d'un élevage de moins de 150 truies, le premier paramètre cité concerne la facilité de conduite de l'atelier porc et l'intérêt d'un travail diversifié (26 %).

Viennent ensuite le caractère familial de l'exploitation et sa dimension « à taille humaine » (16 %) et enfin la possibilité d'un lien au sol (11 %).

Les inconvénients semblent davantage liés à la qualité de vie, en particulier à la nécessité d'être présent quotidiennement sur l'élevage (15 %) ou encore à la difficulté à se faire remplacer pour les week-ends ou les congés (12 %).

Leur fréquent statut d'exploitant individuel contribue à expliquer ce sentiment car ils disposent en moyenne de moins de temps disponible que leurs confrères travaillant à plusieurs (Grannec *et al.*, 2010). Cela constitue probablement un des facteurs pouvant motiver l'agrandissement de l'exploitation, illustrant, à l'instar de ce que souligne l'étude de Le Moan *et al.* (2007), que la surcharge de travail et la recherche de temps libre peuvent conduire, lors d'un agrandissement de l'exploitation, à l'embauche d'un premier salarié.

Le deuxième inconvénient correspond à la viabilité incertaine de ce type d'exploitation (14 %) du fait, notamment, de l'absence d'économies d'échelles et de la difficulté à satisfaire les exigences d'organisation en termes de taille de lots d'animaux commercialisés.

2.4. De nouveaux paramètres à prendre en compte

2.4.1. Normes bien-être

28 % des éleveurs logent leurs truies en groupes confirmant ainsi les conclusions de l'enquête de Roguet *et al.* (2007). Parmi les autres, 23 % ne savent pas s'ils vont réaliser les travaux de mise aux normes tandis que 10 % prévoient de ne pas les faire (figure1). Extrapolés à l'ensemble des élevages de moins de 150 truies, ces chiffres correspondent respectivement à environ 8 et 3 % des porcs charcutiers bretons produits.

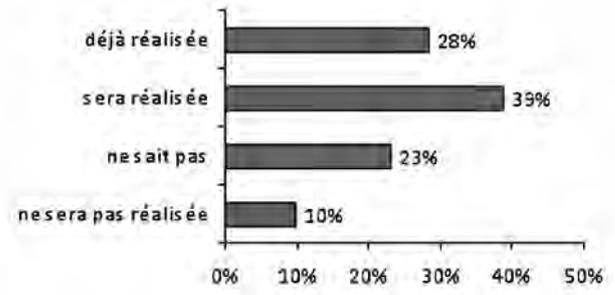


Figure 1 - Situation des enquêtés vis à vis de l'obligation de mise en groupes des truies gestantes

Les deux principales raisons avancées pour expliquer le choix de ne pas réaliser ces travaux, ou l'hésitation à le faire, sont la conjoncture (13 %) ou la proximité de la retraite (10%).

Mais si les éleveurs qui ont décidé de ne pas réaliser cette mise aux normes sont effectivement le plus souvent des éleveurs proches de la retraite, les éleveurs n'ayant pas encore pris leur décision ne correspondent pas à une classe d'âge spécifique.

La décision qu'ils prendront ne sera pas sans conséquence sur l'organisation de la filière porcine bretonne. Le taux de réalisation des travaux de mise aux normes conditionne à moyen terme le niveau de production porcine (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2009).

La présente enquête souligne l'importance des élevages de moins de 150 truies dans le résultat.

2.4.2. Fertilisation phosphore

L'autonomie environnementale de ces élevages est élevée puisque 70 % d'entre eux possèdent plus de 60 % de leur plan d'épandage. De plus, leur taille d'élevage les soustrait à l'exigence de recourir au traitement du lisier.

Mais l'évolution future de la réglementation de la fertilisation en phosphore pourrait remettre en cause cette situation. Inconnue de 20 % des éleveurs enquêtés, cette évolution réglementaire inquiète la majorité des éleveurs informés puisque 20 % d'entre eux craignent de ne pas être en conformité et un tiers ne sait pas s'il le sera.

En cas de non respect de cette future réglementation, plus de la moitié des éleveurs ne sait pas quelles solutions envisager car la disponibilité en terres supplémentaires est incertaine. Cette incertitude est liée à la pression foncière relative aux plans d'épandage mais aussi à la future libéralisation des quotas laitiers.

Le traitement individuel du lisier est quant à lui trop coûteux. Ces incertitudes renforcent la difficulté à mettre en œuvre les travaux de mise en groupes des truies gestantes.

La diminution de l'effectif ou l'arrêt de l'activité sont envisagés par 7 % des éleveurs. Cette évolution de la réglementation phosphore pourrait donc constituer un enjeu majeur et les

éleveurs sont en attente d'informations et d'accompagnement pour étudier des solutions pérennes.

2.5. Des visions d'avenir variées

2.5.1. Le sentiment des éleveurs

Bien que très insatisfaits de leur revenu, les éleveurs sont dans la majorité des cas satisfaits (très satisfaits à plutôt satisfaits) de l'accompagnement technique dont ils bénéficient (87 %) et de leurs résultats techniques (76 %). Ils apparaissent également satisfaits de leurs conditions de travail (81 %) et de leur qualité de vie (61 %) et ce, même s'ils ont précédemment souligné le sentiment de ne pas pouvoir libérer suffisamment de temps libre.

Le mécontentement lié au revenu semble à ces éleveurs peu lié à la taille de l'exploitation puisque seuls 27 % d'entre eux pensent qu'un agrandissement permettrait de l'améliorer. Ce sentiment s'explique par la conjoncture défavorable des dernières années et en particulier par le retour sur investissement jugé insuffisant (65 %). Il est renforcé par l'obligation de réaliser les investissements liés à la mise en groupes des truies gestantes. En effet, les plus petits élevages ont habituellement une dynamique d'investissement plus faible (Roguet *et al.*, 2007). Or, du fait de cette obligation réglementaire, ils se trouvent contraints à des investissements importants.

Les éleveurs ont également été interrogés sur l'image qu'ils pensent renvoyer de leur métier. La production porcine semble souvent souffrir d'un déficit d'image auprès des citoyens et les critiques formulées peuvent fragiliser l'identité de l'éleveur (Nicourt *et al.*, 2005). Les récentes manifestations liées aux problèmes environnementaux et notamment au

développement des algues vertes sur le littoral breton, concourent à renforcer ce sentiment. Pourtant, 46% des éleveurs enquêtés estiment avoir plutôt une bonne image auprès des citoyens contre 43 % qui la jugent plutôt négative. Par ailleurs, les éleveurs estiment être plutôt bien perçus par l'ensemble de leurs interlocuteurs : proches (84%), autres acteurs de la filière (66%).

2.5.2. Les projets de ces exploitations pour les 10 prochaines années

Le projet envisagé le plus fréquemment concerne l'agrandissement de l'exploitation (23 %), en particulier celui de l'atelier porc (19 %). Les éleveurs citent ensuite le souhait de s'associer (14 %) répondant ainsi à la volonté de pouvoir libérer du temps. La mise en place d'une activité de vente directe reste marginale (moins de 3%).

63 % des éleveurs ne prévoient pas de modification importante (ni agrandissement, ni autre investissement). Dans 38% des cas, il s'agit d'un choix subi, lié aux contraintes, notamment environnementales.

Mais pour une majorité d'éleveurs il s'agit d'une réelle volonté. Ainsi, 42 % mettent en avant leurs conditions et temps de travail qu'ils jugent satisfaisants et 18 % s'appuient sur la performance économique de leur système pour justifier leur choix.

Les choix relatifs à l'évolution de l'exploitation sont aussi liés à l'âge des exploitants. Ainsi, la décision de ne pas investir est liée pour 13 % à la proximité du départ en retraite.

Par ailleurs, la décision de diminuer ou au contraire d'augmenter le nombre de truies concerne surtout, respectivement, les éleveurs à moins de 10 ans de la retraite ou ceux à plus de 30 ans (tableau 3).

Tableau 3 - Lien entre le délai d'ici au départ en retraite et l'objectif d'évolution pour l'effectif de truies

Délai d'ici au départ en retraite	Evolution de l'effectif de truies						
	supprimer	diminuer	identique	augmenter	Ne sait pas	Pas précisé	effectif
Moins de 10 ans	6 %	8 %	80 %	4 %	2 %	0 %	49
10 à 20 ans	2 %	6 %	72 %	15 %	4 %	0 %	93
20 à 30 ans	2 %	2 %	60 %	31 %	4 %	2 %	52
Plus de 30 ans	0 %	4 %	52 %	43 %	0 %	0 %	23
Ne sait pas	0 %	20 %	40 %	40 %	0 %	0 %	5
total	3 %	6 %	68 %	20 %	3 %	1 %	222

Au total, une proportion relativement faible des éleveurs prévoit l'arrêt du naissage (6 %) ou de l'activité porc (2 %). Mais 17 % des éleveurs réfléchissent à l'une ou l'autre de ces hypothèses. Les réponses apportées aux évolutions réglementaires (truies en groupes, fertilisation phosphore) et la conjoncture économique conditionneront leur décision finale. Ainsi, si 16 % des éleveurs ont décidé ou réfléchissent à l'arrêt du naissage, ils sont 33 % à avoir choisi ou à envisager la non réalisation de la mise en groupes des truies gestantes. Ce sont donc potentiellement 33 % d'entre eux qui pourraient être amenés à arrêter le naissage ou à la déléguer à une maternité collective.

2.5.3. Les attentes

Les éleveurs de porcs apparaissent donc majoritairement très satisfaits ou satisfaits (43 %) voire plutôt satisfaits (38 %) de leurs conditions de travail et de leur métier. Mais ils mettent en avant la nécessité d'améliorer leur revenu pour pouvoir

continuer à l'exercer. Interrogés sur les leviers d'amélioration de ce revenu au sein de leur exploitation, ils citent d'abord l'amélioration des résultats techniques (82 %) et notamment de la productivité (68 %) évoquant ainsi, malgré leur satisfaction, les marges de progrès existantes par comparaison aux moyennes régionales : moins 1,4 porcs produits par truie et par an, moins 137 € de marge sur coût alimentaire par truie.

Une meilleure différenciation de leur produit par la mise en avant de signes de qualité est avancée par un tiers des éleveurs. L'agrandissement de la taille d'exploitation reste secondaire (27 %) au même titre que la diversification des activités de l'exploitation (25%).

Au delà des moyens pouvant être mis en œuvre au sein de l'exploitation, les attentes des éleveurs concernant la filière soulignent également la prépondérance des inquiétudes liées au revenu. Ainsi 84 % des éleveurs attendent plus de sécurité dans les prix et 83 % estiment que l'évolution du prix du

marché sera cruciale pour le maintien de la filière bretonne. Les distorsions de concurrence internationales et notamment au sein de l'UE préoccupent également les éleveurs. Les éleveurs estiment ainsi que l'avenir de la filière est dépendant des politiques européennes (43 %) et nationales (29 %).

Les éleveurs évoquent également le besoin d'être rassurés sur les futures modifications de la réglementation, notamment administrative et environnementale. Ainsi, la future évolution de la réglementation sur la fertilisation phosphore, alors même que la réalisation de la mise en groupe des truies gestantes n'est pas encore réalisée, soulève beaucoup d'inquiétudes.

Ils expriment aussi le souhait d'être accompagnés dans leur réflexion sur l'avenir de leur exploitation. En effet, le choix de ne pas réaliser la mise aux normes bien-être doit amener une réflexion globale sur l'avenir de l'exploitation : arrêt de la production porcine ? Arrêt du naissage uniquement ?

Dans ce deuxième cas, le choix doit être fait entre achat de porcelets ou délégation du naissage. Or, si le regain d'intérêt des naisseurs-engraisseurs pour les maternités associatives est souvent lié au choix de ne pas réaliser la mise en groupes des truies (Grannec *et al.*, 2011), l'implication dans ce type d'entreprise nécessite une capacité à intégrer un projet collectif. Il importe donc que ces éleveurs puissent aborder l'évolution de leur projet sous l'angle technique, économique mais aussi humain.

2.5.4. Le lien entre le profil des éleveurs et leurs attentes

La diversité des profils (§ 2.2.4) correspond à une diversité de contraintes et d'opportunités pouvant conditionner l'évolution de l'exploitation. La confrontation de l'ACM à la description des variables illustratives permet de faire le lien entre le profil des exploitations et la satisfaction des éleveurs d'une part et l'orientation future des exploitations d'autre part. Elle souligne notamment la prépondérance des contraintes environnementales dans les orientations d'évolution des exploitations porcines.

L'absence d'investissement récent caractérise souvent les exploitations à faible autonomie environnementale et/ou situées dans des zones à forte pression environnementale (groupes 1 et 3). Une partie de ces élevages, majoritairement costarmoricains, envisage de supprimer le troupeau de truies voire d'arrêter l'activité agricole.

A l'opposé, les éleveurs soumis à moins de contraintes environnementales et/ou disposant d'une bonne autonomie en matière d'épandage (groupes 2 et 4) semblent se situer davantage dans une dynamique positive. Leurs investissements sont plus récents et ils mettent en avant une relative confiance en l'avenir.

CONCLUSION

La plupart des éleveurs enquêtés ont souligné avoir été étonnés d'apprendre, à l'occasion de cette étude, qu'ils représentent encore plus de la moitié des éleveurs naisseurs-

engraisseurs bretons. Par leur taux de réponse élevé, ils ont manifesté leur intérêt pour ce sujet.

La dénomination « élevage de moins de 150 truies » masque une diversité de profils correspondant à autant de structures d'exploitations et de motivations différentes. Il importe tout d'abord de souligner que « petit cheptel de truies » n'est pas toujours synonyme de « petites exploitations ». En effet, près de la moitié des éleveurs enquêtés possède un autre atelier animal. Cela n'est pas non plus synonyme d'exploitations vieillissantes. En effet, si un enquêté sur 5 est en retraite d'ici 10 ans et se pose aujourd'hui la question de la transmission de son exploitation, un tiers d'entre eux est à plus de 20 ans de cette échéance.

Le niveau élevé d'autonomie, notamment environnementale, la présence d'un autre atelier animal et des investissements limités ont conféré jusqu'à présent à ces élevages un avantage certain en termes de sécurité financière et de pérennité. Les évolutions réglementaires liées, au bien-être animal et à l'environnement obligeront à court terme ces exploitations à évoluer. Cette évolution passera par des investissements qu'elles peuvent difficilement amortir dans les conditions actuelles. Ces élevages sont contraints à la réalisation de choix d'évolution permettant de satisfaire la nécessaire obligation de performance technico-économique mais aussi les attentes sociales des éleveurs, notamment des plus jeunes d'entre eux. Pour pouvoir accompagner ces éleveurs dans la réalisation de ces choix, il importe de prendre en compte la diversité des situations et des attentes. Si un certain nombre d'entre eux s'inscrivent dans le processus de concentration et d'agrandissement des structures, 64 % n'envisagent pas d'augmentation du nombre de truies. Il importe d'aider ceux qui le souhaitent à concrétiser leurs projets d'évolution et notamment d'agrandissement selon différents scénarios possibles (association projet d'extension, multi-sites, délégation du naissage...). Mais il sera aussi essentiel de conseiller ceux qui privilégient une petite taille d'exploitation afin qu'ils puissent eux aussi répondre aux nouvelles réglementations.

Si l'élevage de moins de 150 truies ne correspond probablement pas à un archétype majeur de l'élevage de demain, il n'en constitue pas moins aujourd'hui une composante majeure de la filière bretonne. Loin des idées reçues, cette enquête démontre qu'une grande majorité de ces « petits élevages » souhaite conserver ce statut mais traverse aujourd'hui une période de doute. Il importe de les accompagner pour les aider à relever eux aussi les nouveaux défis auxquels doivent faire face l'ensemble des éleveurs. Il en va de l'avenir de la filière porcine bretonne.

REMERCIEMENTS

Merci aux éleveurs ayant participé à l'enquête. Cette étude a été réalisée avec la contribution financière du CASDAR, du Conseil Régional de Bretagne et du Comité Régional Porcin breton.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chambres d'agriculture de Bretagne, Observatoire des IAA de Bretagne, 2009. Analyse de la compétitivité de la filière porcine bretonne, juillet 2009. 203 p.
- Comité régional porcin. Le porc en Bretagne. Chiffres clés 2010. www.leporcenbretagne.com. 39p
- Grannec ML., Grimaud P., Jégou JY., Pineau C., 2010. Référentiel travail. Synthèse détaillée filière porcine. Rapport d'étude. Chambres d'agriculture de Bretagne. 19 p
- Grannec ML., Bordes A., Pellois H., Boulestreau-Boulay AL., Grimaud P., Pineau C., 2011. Maternités collectives. Une stratégie d'avenir pour les naisseurs engraisseurs ? Journées Rech. Porcine, 43, 249-250.
- Le Moan L., Pineau C., Grimaud P., 2007. Conséquences techniques, économiques et sociales de l'embauche d'un premier salarié en élevage porcin. Rapport d'étude. Chambres d'agriculture de Bretagne. 84 p.
- Nicourt C., De Gasparo S. 2005. Critique du travail et fragilisation de l'identité de l'éleveur. Journées de la Recherche Porcine, 37, p391-396
- Roguet C., Massabie P., Gourmelen., Douguet G., 2007. Le parc des élevages de porcs en France Etat des lieux. Evaluation du besoin d'investissement. Rapport d'étude. IFIP. 124 p
- Roguet C., Massabie P., Ramonet Y., Rieu M. 2008. Quels modèles d'élevages d'avenir pour la production porcine française. Rapport d'étude. IFIP. 84 p